



MAIRIE
d'

ABIDOS
64150

Tél : 05 59 71 57 15
Mail : mairie@abidos.fr

Républi

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

ID : 064-216400036-20251205-2025_12_05_02-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ABIDOS**

Séance du Vendredi 05 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude MIRASSOU, Maire.

Présents : Mmes Martine BACARDATZ, Mélinda CAZALET, MM. Bernard CAZENAVE, Christian CHAFFANEL, Thierry LESCOUTE, Jean-Claude MIRASSOU, Christophe PERY, Bernard SICRE.

Absentes excusées : Mmes Karine AGRAFEIL, Morgane BUISSON.

Mme Mélinda CAZALET a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Approbation de l'attribution du fonds de concours par la Communauté de Communes de Lacq-Orthez à la Commune d'Abidos pour les travaux de réaménagement et d'extension de l'école et le déplacement de la cantine

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 10 décembre 2021, la Communauté de Communes de Lacq-Orthez a délibéré sur le règlement d'attribution de fonds de concours destiné à ses communes membres, conformément à l'article L5214-16V du CGCT modifié par l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

La Commune d'Abidos a sollicité l'attribution de ce fonds de concours dans le cadre des travaux de réaménagement et d'extension de l'école et le déplacement de la cantine.

Lors du Conseil Communautaire du 17 novembre 2025 la Communauté de Communes de Lacq-Orthez a voté à l'unanimité des membres présents et après considéré que cette demande est éligible au fonds de concours, l'attribution d'un montant prévisionnel de 100 000 €.

Ce montant prévisionnel sera définitivement validé sur présentation des justificatifs à la clôture de l'opération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **VALIDE** le montant prévisionnel de 100 000 €.
- **ACCEPTE** le versement de ce fonds de concours par la Communauté de Communes de Lacq-Orthez.
- **TRANSMET** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Ainsi fait et délibéré à ABIDOS, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Claude MIRASSOU

Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	08
Nombre de suffrages exprimés	08
Votes : Contre 0 Pour	08
Date de convocation	: 28 novembre 2025
Date d'affichage	: 05 décembre 2025